



# Le blanchiment d'argent et les risques liés aux fiducies

Bien qu'elle puisse être justifiée par des raisons légitimes, la fiducie est un instrument alléchant pour les criminels qui désirent rendre leurs activités respectables. Les notaires qui sont appelés à participer à la création et à la gestion d'une fiducie doivent faire preuve de prudence, car la dissimulation de l'identité des véritables propriétaires et des parties à une opération est un élément essentiel du blanchiment d'argent.

**Le tableau qui suit présente une liste non exhaustive des risques liés à l'utilisation d'une fiducie dans un contexte de blanchiment d'argent. Les éléments énumérés devraient être considérés comme des signes d'alertes.**

Risques liés au client	Risques liés à l'opération
<ul style="list-style-type: none"><li>⊕ Le mandat comprend une opération qui n'est pas en face à face et le conseiller juridique n'a pas encore rencontré le client en personne.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>⊕ Une structure de propriété compliquée est créée sans aucune raison légitime ou économique.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>⊕ Les raisons pour lesquelles le client choisit le conseiller juridique ne sont pas claires, vu le lieu géographique ou le domaine d'exercice.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>⊕ L'opération n'est justifiée par aucune raison valable.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>⊕ Le client offre de payer des frais anormalement élevés pour les services ou de fournir une importante provision qui est excessive compte tenu de la portée du mandat.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>⊕ Les instructions du client changent sans explication, surtout à la dernière minute.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>⊕ Le client ou une partie à l'affaire (ou un membre de la famille ou un proche associé) a des antécédents soupçonnés ou connus de trafic de stupéfiants, de blanchiment d'argent, d'actions menant à une confiscation civile, de prêts usuraires, de fraude, de jeux de hasard à gros enjeux ou d'activités similaires.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>⊕ Le conseiller juridique ne se voit demander aucun service juridique important relativement à l'opération.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>⊕ Le conseiller juridique éprouve de la difficulté à obtenir les renseignements fiables nécessaires pour identifier le client et vérifier son identité, ou le client semble trop bien connaître les exigences relatives à l'identification des clients et à la vérification de leur identité.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>⊕ Le mandat proposé se rapporte à la conservation de documents ou d'autres objets, à la détention d'importants dépôts d'argent ou à l'utilisation du compte en fiducie de l'avocat ou du notaire sans que des services juridiques ne soient fournis.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>⊕ Des tiers ou des intermédiaires interviennent, notamment pour donner des instructions, sans raison valable.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>⊕ Une convention de fiducie existante contient très peu de détails concernant l'accord ou est mal rédigée.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>⊕ Le client s'est vu refuser les services d'un avocat ou a changé d'avocat récemment ou plusieurs fois sans raison valable apparente.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>⊕ Les bénéficiaires sont difficiles à identifier; les bénéficiaires sont mineurs.</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>⊕ La relation entre les personnes nommées dans la convention de fiducie donne à penser que l'opération pourrait n'avoir aucune fin légitime.</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>⊕ Le transfert de fonds est incompatible avec le revenu légitime connu du client.</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>⊕ Le client est évasif au sujet de la source des fonds destinés à la fiducie.</li></ul>